

[View online version](#)

communiqué de presse filière • décembre 2022



## VITICULTURE DURABLE :

### **Le vignoble du Centre-Loire se dote d'un outil d'autodiagnostic unique et didactique pour accompagner les exploitations dans leur démarche de transition environnementale**

La transition agroécologique est résolument en marche dans le vignoble du Centre-Loire.

Afin d'encourager des solutions vertueuses sur le terrain, la filière viticole du Centre-Loire se mobilise et met à disposition de ses exploitations des outils visant à accompagner le développement de l'ensemble du vignoble vers plus de durabilité.

Dans cette optique, une Charte environnementale propre aux vins du Centre-Loire a récemment vu le jour et a été diffusée à l'ensemble des professionnels de la filière. Elle s'appuie sur le label HVE déjà utilisé sur le territoire, complété par des critères spécifiques à dimension locale qui s'articulent autour de thématiques phares telles que les pratiques culturales, le traitement des déchets ou encore l'aménagement du paysage et la biodiversité.

Fruit d'un long travail de construction collectif, cette charte est le reflet des ambitions et des valeurs incarnées par le modèle d'artisans-vignerons du Centre-Loire. Elle s'inscrit dans une démarche volontairement progressiste : « la volonté de maîtriser notre destin et d'aller plus loin que les obligations légales afin d'anticiper les exigences de demain ».



En complément, les organismes techniques de la filière viticole du Centre-Loire, le BIVC avec l'appui précieux de la FUVV et du SICAVAC, ont développé un outil d'autodiagnostic qui vise à soutenir et à accompagner cette démarche.

Simple d'utilisation, fiable et didactique, cet outil a pour vocation d'aider les entreprises vitivinicoles à appréhender la notion de viticulture durable de manière responsable. En effet, il donne l'opportunité à chaque professionnel d'auto-évaluer son exploitation en matière de durabilité, d'identifier des pistes potentielles d'amélioration, de se fixer des objectifs et d'intégrer progressivement les engagements environnementaux préconisés par la Charte environnementale du Centre-Loire.

Il prend la forme d'un questionnaire que chaque entreprise peut remplir à son rythme. A la fin de ce dernier, le professionnel reçoit un bilan des résultats détaillant le positionnement de ses pratiques par rapport à la moyenne sur les différentes thématiques évaluées. Ce bilan s'accompagne de conseils et de préconisations techniques.

Véritable levier de travail et de progression, cet outil d'autodiagnostic permet d'une part, de mesurer l'engagement globale de la filière et les progrès accomplis en termes de transition agroécologique et d'autre part, de mettre en place des actions complémentaires et ciblées qui permettront au vignoble du Centre-Loire d'être proactif et d'assurer sa pérennité.

---

#### LE BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU CENTRE (BIVC)

Le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre-Loire fédère les syndicats des 8 appellations d'origine protégée (AOP) et des 2 indications géographiques protégées (IGP) du Centre-Loire. Le vignoble, qui couvre 5 784 hectares de vignes dans les départements de la Nièvre, du Cher, de l'Indre et du Loiret, rassemble 693 vigneron, 2 caves coopératives, 3 structures de vinification et 46 négociants. Les blancs, majoritairement issus de l'emblématique sauvignon, représentent 86% de la production, les rouges 10%, les rosés 4%.

#### Contact Presse - AGENCE CLAIR DE LUNE

Marie Gaudel & Victoria Landry  
victoria.landry@clairdelune.fr -  
+33 (0)6 46 12 68 72

#### BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU CENTRE LOIRE

Roselyne Edouard, chargée de Relations publiques,  
roselyne.edouard@vins-centre-loire.com +33 (0)2  
48 78 51 07